



L'espace public en question



par Akli Amrouche

Sur l'échelle des priorités dans les aménagements de nos villes, l'espace public est le dernier de la liste. Pourtant il s'agit là du socle de la ville, un socle que l'usager s'approprie, chacun à sa façon. C'est aussi le lieu des échanges et des manifestations, qu'elles soient culturelles, sportives, politiques ou économiques. Enfin, c'est aussi et surtout le lieu où se profile l'identité d'une ville.

De nos jours, l'on confond malheureusement encore cet espace de vie collective avec l'espace de circulation et l'on occulte, de ce fait, une exigence fondamentale, la qualité de vie en ville. C'est pourquoi, il devient vital aujourd'hui que l'espace public revienne au centre des préoccupations des aménageurs.

Il suffit de se balader en ville pour se rendre compte du désordre qui y règne : immondices, revêtements inadéquats et abimés, mobilier urbain mal disposé, occupation quasi totale des trottoirs par les voitures, signalisation anarchique,



éclairage défectueux... Nous sommes en droit de nous demander pourquoi nous en sommes arrivés là ?

Plutôt que de répondre d'emblée à cette question (Nous y reviendrons dans nos prochains numéros), interrogeons-nous d'abord sur les logiques qui peuvent nous guider pour mieux cerner les contours de ces espaces qui, finalement, nous appartiennent au même titre que nos lieux de retraite privés.

La logique dominante repose sur des approches techniques et strictement normatives. Mais de nos jours, de nouvelles approches sont apparues. Tout en maintenant les objectifs fonctionnels (planter, éclairer, signaler, orienter, protéger, etc.), elles réhabilitent les objectifs de nature culturelle : valoriser la vie en commun, donner à lire l'échelle de la ville et mettre en valeur son patrimoine. Dans certains cas, il s'agit d'une application réfléchie des normes et dans d'autres, d'une remise en cause de celle-ci parce que basée sur des normes conçues pour une autre conception de la ville et en vue d'autres objectifs.

Ces deux approches combinées, moyennant une réflexion urbanistique globale, permettent une production d'espaces de qualité supérieure, non seulement sur le plan humain, mais aussi sur le plan de la créativité purement technique : nouveaux procédés d'aménagements, matériaux, mobiliers, scénographie, etc.



Le débat sur l'espace public, véritable baromètre de la qualité de vie en ville, mérite d'être enclenché.

Arrêtons-nous brièvement sur quelques éléments qui le composent : le sol, les signes du déplacement, le mobilier urbain, l'espace vert et l'éclairage public.

1- Le sol :



Cerda explique dans son livre " La théorie générale de l'urbanisation " (1867) que : les matériaux employés pour les revêtements des rues dépendent autant des ressources de chaque localité que de son état de civilisation et de culture. Autrement dit, ils révèlent l'importance sociale et politique que la ville a réussi à prendre au cours des siècles.

Il s'agit là de la dimension cachée du patrimoine urbain. Le sol doit assumer discrètement son rôle : organiser le mouvement urbain, accueillir les foules, asseoir les ambiances de la ville. Dans ce jeu de discrétion, la simplicité est la règle d'or.

Les meilleurs matériaux ou les meilleures associations de matériaux sont ainsi ceux qui, employés systématiquement, réussissent à qualifier l'ambiance d'un tissu urbain, de chaussée en trottoirs, de rue en rue.

En effet, pour que les aménagements des espaces publics s'inscrivent en continuité avec l'histoire urbaine, leurs principes doivent être identiques de rue en rue. Les sols doivent paraître homogènes ou former des ambiances complémentaires, avec les mêmes associations de matériaux et des détails d'aménagement constants, sans, toutefois, verser dans la banalité ou l'uniformisation.

moins de pollution, facilité de déplacement pour les handicapés... L'on agit aussi sur l'usage mixte de ces espaces, surtout au niveau des places ou des quartiers animés qui seront mieux valorisés et auront certainement une meilleure lisibilité.

2- Les signes du déplacement :

Une réflexion s'impose à propos des signes du déplacement que tout espace public doit contenir, de manière implicite ou explicite, pour que les circulations s'y organisent. Ces signes interagissent avec toute une série de règles de comportements, des tolérances et des rapports de force essentiellement arbitrés par le code de la route.

Efficace pour fluidifier le trafic, le code s'accompagne de tout un corps de pratiques, d'objets standardisés, de dimensionnement, de marques au sol, de panneaux, de feux, de matériaux étrangers à l'art urbain... Comment intégrer, par conséquent, ces éléments sans contrarier l'espace public ?

Lors du placement de la signalisation et des équipements routiers, il importe de respecter les points sensibles sur le plan de l'esthétique urbaine : les angles des bâtiments, les perspectives et terre-pleins de boulevards ou avenues, le centre des ronds points ou des places et, d'une manière générale les abords des sites remarquables par leur contexte architectural ou paysager.

Il existe quatre matériaux génériques qui composent chaussées et trottoirs : la pierre, la terre cuite, les bétons coulés ou appareillés et l'asphalte. Le choix ne doit pas être arbitraire, seule une logique urbanistique passant par la maîtrise de la circulation et la mise en valeur des formes urbaines permettra de choisir et de s'orienter parmi les notions de confort, d'aménagements durables, de coût et de perception visuelle.

Les choix auront certainement des répercussions sur le vécu de l'espace : si l'on prend comme exemple les centres urbains denses, l'on peut se fixer comme objectif de réduire l'emprise de l'automobile et de modérer la vitesse du trafic.

A ce niveau, l'on agit d'abord directement sur les fonctionnalités : sécurité accrue, moins de bruit,





Aussi, il est judicieux de faire confiance aux signes du déplacement contenus ou formalisables dans le vocabulaire de l'art urbain, nul besoin de dédoubler l'information qu'ils apportent au conducteur : la conduite en ville repose sur une lecture de la ville, sur l'observation des aménagements et sur la compréhension de leur signification quant à l'application des règles du code.

Dans la même optique il conviendrait de :

- réaliser une réduction drastique des signalisations existantes sur les sites remarquables ;
- abandonner tous les signaux surdimensionnés par rapport aux vitesses autorisées et à la largeur des rues ;
- éviter les hampes et portiques de feux ;
- réduire les largeurs des espaces carrossables en fonction des vitesses autorisées ;
- abandonner toutes les répétitions à gauche, inutiles et non obligatoires ;
- éviter de tripler l'information : par l'aménagement de l'espace, par les signaux et par les marquages aux sols...

3- Le mobilier urbain :

Ce sont les objets légers et déplaçables mais non mobiles qui, dans les agglomérations, " complètent " l'ensemble des immeubles et de la voirie pour la commodité et le confort extérieur des habitants.

Le premier développement du mobilier urbain coïncide avec celui des techniques de nettoyage et d'éclairage qui ont fait de la ville occidentale un lieu de promenade pour le piéton. La deuxième moitié du XIXème siècle voit l'apogée de ce développement, dont le Paris de Haussmann offre, sans doute, la plus remarquable illustration avec la gamme d'objets produits par les services de la ville de Paris et allant des petits édifices (kiosques, abris, colonnes publicitaires, urinoirs, etc.) à une variété de panneaux d'affichage, bancs, corbeilles à ordures, lampadaires et aux éléments de sertissage de l'espace vert ou vide (clôtures de métal de diverses hauteurs, grilles d'arbres, arceaux de fonte pour ourler les pelouses).

Ce mobilier est caractérisé par ses matériaux (métal, bois), la qualité de sa conception, son unité de style. L'homogénéité de sa distribution et la rationalité de son implantation étaient assurées grâce à la collaboration des ingénieurs des différents services (voiries, éclairage, plantations...).

Il ne joue pas seulement un rôle pratique mais contribue également à l'urbanité et à l'esthétique de la ville.

Aujourd'hui, nous avons affaire à une nouvelle génération de mobilier urbain, solidaire de la création de nouveaux matériaux, de nouvelles technologies de transport et de télécommunications (téléphones publics, abris d'autobus, panneaux publicitaires, etc.), de nouveaux besoins sociaux (jeux d'enfants, etc.).



La production commerciale, en grande série, par des firmes privées, de ce mobilier conforte notamment trois tendances :

- perte de la recherche formelle et de l'unité de style des différents éléments du mobilier ;
- banalisation de ces objets qui se retrouvent identiques, non seulement dans les villages et les campagnes ;
- distribution purement quantitative des objets mobiliers, traités comme unités singulières et non plus comme composants d'un ensemble complémentaire et intégrateur de l'espace urbain qu'ils contribuent désormais à désintégrer.

Le mobilier urbain, autrefois porteur de convivialité, conserve cependant un rôle potentiel que les urbanistes devront repenser et réélaborer en terme de :

- diversification de la production par le truchement de concours et le recours systématique, pour la conception, à des architectes et des artistes ;
- différenciation entre mobilier urbain et rural et recours éventuel à certaines techniques traditionnelles ;
- répartition et localisation du mobilier en termes globaux au sein des communes et des quartiers.



4- Espaces publics et plantations :

L'arbre des rues n'est pas un matériau inerte. Etre vivant, il a ses exigences propres, trop souvent méconnues de l'aménageur qui ne les respecte pas. La rue n'est pas le domaine de prédilection du jardinier : confronté à trop d'impératifs fonctionnels (occupation du sous-sol, stationnement, piétinement, sécheresse, rue étroite...), son savoir-faire doit se redéfinir aux frontières de l'art des jardins et de l'art urbain.

Les arbres d'alignement ne peuvent rivaliser ni avec la richesse biologique ni avec la puissance évocatrice et solitaire des jardins, des parcs, des réserves semi-naturelles ou de la forêt ; ils s'inscrivent pourtant dans la continuité. Le citadin ne distingue pas clairement la différence entre l'arbre du voisin, l'arbre de la rue, et l'arbre du square, et comprend mal qu'une approche globale de la nature en ville soit impossible.

Dans le contexte mondial actuel, et vingt ans après la prise de conscience écologique, la demande d'arbres et de verdure des citadins ainsi que la sensibilisation à toute destruction d'espace végétal s'est accrue ; elle traduit empiriquement cette gestion globale que désirent les scientifiques quand ils décrivent la ville en terme d'écosystème.

L'arbre des villes appelle les mêmes approches que celles développées pour la sauvegarde du patrimoine architectural : recenser les arbres remarquables, restaurer les alignements des avenues et boulevards, ou ceinturer d'arbres les grandes places publiques, recréer des véritables trames vertes urbaines.



Dans les centres historiques et dans les quartiers densément bâtis, là où le patrimoine architectural est plus structuré, il s'agira peut-être d'imaginer une scénographie plus spontanée de plantes grimpances, d'arbres isolés ou d'architecturer quelques places publiques.

Aussi, pour planter correctement, il ne suffit pas de faire appel à de bons jardiniers : il faut en même temps enlever l'asphalte, adapter l'éclairage, supprimer des poteaux, contenir la publicité, paver, engazonner, envisager l'espace public dans sa globalité.

Il est inutile de chercher un alibi à la volonté de planter les rues : mieux vaut associer cette volonté avec savoir-faire et poésie ; l'arbre des villes est vécu comme un être bénéfique et salutaire, autant un embellissement qu'un facteur d'amélioration du micro-climat urbain.

Il fait croître une multitude de formes, de sens et de charmes qui, autrement, seraient absents de l'univers urbain. Il renouvelle les coutumes et gestes de la vie saisonnière : s'asseoir à l'ombre, ramasser les feuilles, changer d'humeur...

Le désir d'embellissement de la ville n'est jamais aussi clairement exprimé que quand il peut se traduire par la plantation d'arbres : c'est un argument majeur de

l'agrément des espaces publics qui donne, dans le contexte de la ville dense, la priorité à deux recommandations : favoriser les allées vertes, promenades sous la perspective de grands arbres et concevoir des lieux très caractérisés de petite échelle, définis par une approche scénographique.

5- L'éclairage public :

L'éclairage public assure la sécurité des personnes et des biens la nuit, prolonge les activités diurnes et participe à l'embellissement de la ville : il anime la nuit, met en valeur la richesse du tissu urbain, des formes urbaines des monuments, des plans d'eau, des espaces verts, en somme ce que la lumière du jour ne peut toujours réaliser.





La technique d'éclairage des monuments a été mise au point entre les deux guerres en France, d'où elle s'est répandue dans le monde entier.

Depuis la seconde guerre, elle s'est encore affinée à la faveur des spectacles



" sons et lumières ". Chez nous en revanche, l'éclairage des voies urbaines est, aujourd'hui, le parent pauvre de l'aménagement urbain. Il est essentiellement conçu en termes de sécurité routière. L'alignement des lampadaires se fait au mépris du piéton, auquel il contribue à réduire le confort visuel, et sans aucun égard pour la convivialité nocturne de la rue. L'étude de l'éclairage n'est pas intégrée dans celle des aménagements urbains. Elle ne prend en compte ni le caractère des lieux à éclairer, ni le vécu des usagers.

Bien que ce bref tour d'horizon n'exploite pas tous les aspects d'aménagement, il nous permet de constater l'importance de soins que l'on doit accorder à l'espace public, pour que les promenades urbaines redeviennent un plaisir.

Références:

- P. Merlin & F. Choay IN " Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement " éd. Puf mai 2000 - Paris.
- La région de Bruxelles-Capitale IN " Les espaces publics bruxellois " éd. Iris mai 1995 - Bruxelles

تساؤلات حول الأماكن العامة

لا تظن الأماكن العامة بأية أفضلية عند تهيئة مدننا، على الرغم من كونها من ركائز المدينة. إذ تلحق عليها مقتلقات التظاهرات الثقافية، أو الرياضية، أو الاقتصادية، أو السياسية، لتشكل الملامح الخاصة لكل مدينة. و مما يؤسف حقاً، أننا لا نزال نفلط بين أماكن العيش المشترك وبيناً ماكن السير، ناسين الضرورة الجوهرية المتمثلة بـ جودة الحياة بالمدينة. فيكفي أن تتجول في المدينة قليلاً، لنرى ما يسودها من أوساخ، وتعبيد تالف أو غير لائق، وتجهيزات دون أيتريتيب، وإبتلال كامل للأرصفت من السيارات، وإشارات فوضوية، وإشارة سيئة.

إن تكوين الأماكن الأكثر جودة يتطلب، عن طريق التأمل الشمولي للتنظيم العمراني، إضافة، إلى جانب الأهداف العملية (كالغرس، والإشارة، والتشوير...) أهداف أخرى تتعلق بالجوالب الثقافية. لهذا، فلنتوقف للفتات عند بعض العناصر التي تشكل الأماكن العامة: كالأرض، وإشارات المرور، و التجهيزات العامة، والمنتزهات، و الإشارة.

1- الأرض: يقول CERDA في كتابه (النظرية العامة للتصوير): " تتعلق المواد المستعملة فيتعبيد الشوارع، ليس فقط على موارد كل منطقة، بل أيضاً على منزلتها الضاربة و الثقافية. و عبارة أخرى، فهي تكشف عن الأهمية الاجتماعية و السياسية التي استطاعت المدينة أن تتفحقها خلال القرون المنصرمة. فإذا كان على الأرض أن تطلع بدورها: تنظيم الحركة بالمدينة، إستقبال الجماهير، تعزيز هوية المدينة، فإن على أفضل المواد المستعملة أن تعزز هوية النسيج الحضري من طرق إلى أرصفتها، ومن شارع إلى شارع.

2- إشارات المرور: تتفاعل الإشارات مع العديد من القواعد و التصرفات و التساهلات و موازين القوى التي يكتمها قانون السير، كما تركز السيقان في المدن، عند تطبيقه بنود ذلك القانون، على قراءة المدينة، وعلى التقيد بتكليفاتها وفهم مغزها. لذا يستحسن أن:

- نقل من الإشارات الموهوبة في المواقع البارزة.

- تنقل عن الإشارات المبالغ بشأنها، والمتعلقة بالسرعة المسموح بها و بعرض الشوارع.

- تتجنب تثلاث الإعلام: بتكليف المكان، ثم بالإشارات، وثالثاً بدمج الأرض.

3- التجهيزات العامة: وتشمل الأجسام الفخيفة والثابتة، التي تتمم العمارات و شبكات الطرقات التابعة للتجمعات العمرانية، المقامة لمواظبة ورفاء السكان: كالأكشاك، والملاهي، وأعمدة الإشارات، والمرابض، ولوحات الإعلانات، والمقاعد، و سلات المهملات، وأعمدة الإشارة... إلى جانب التجهيزات الحديثة: كالهواتف العمومية، ملاهي العائلات، و ملاهي الأطفال.

4- المنتزهات العامة والغرس: بعد عشرين عاماً من التوعية البيئية، و في الظروف العالمية الحالية، فقد اشتد طلب المواطنين على الشجرة وعلى الطبيعة، وكذلك للدفاع عن إتلاف أي نبات.

لهذا، فلا حاجة لنا للبحث عن المبررات عند تصميمنا على زراعة الشوارع: بل لمن الأفضل أن تتلحق عزيمتنا بالغيرة والشاعرية، لأن الشجرة في المدن قد عاشت ككائن حي مفيد وناجح، وكنصر للتجميل، لما تنفذه من أشكال مختلفة، ومن ذوق وسر، ستقتد تماماً في محيط إن هي فقدت.

5- الإشارة العامة: التي تضمن أمن الأفراد والممتلكات وقت الظلام، تطيل أمد الأنشطة الليلية وتساهم في تزيين المدن، ولكن الأبحاث المتعلقة بتهيئة المدن لا تأخذ بالعباسات الدراسات الفاصلة بالإشارة ولا حتى خصوصية الأماكن الواجب إضاءتها، أو ما عايشه مستعملوها.

LOUER UN ESPACE PUBLICITAIRE DANS LA REVUE " Vies des villes " حيا وصور



L'architecture, la construction, le design, l'urbanisme, l'environnement ; des domaines sensibles qui intéressent de nombreux professionnels qu'ils soient industriels, producteurs, concepteurs, prestataires de services ou décideurs.

Les secteurs du bâtiment et de l'urbanisme sont appelés, dans les années à venir, à connaître un essor considérable.

Si votre objectif est d'être présent sur le marché algérien du bâtiment, d'être un partenaire fiable et incontournable, d'accompagner ce secteur et de le dynamiser par vos services, vos créations et vos nouveautés, si vous voulez développer vos ventes, trouver de nouveaux clients, accroître votre notoriété.

Nous vous proposons un support médiatique sur mesure, une revue spécialisée dans l'architecture et l'urbanisme produite par une équipe pluridisciplinaire dynamique sous la direction d'un comité composé d'universitaires de haut niveau scientifique ; le contenu largement illustré est composé de dossiers et rubriques à la fois riches et contextuels, le tout réalisé avec un design élégant et accrocheur.

La revue, en deux langues (arabe et français), s'adresse aux différents intervenants dans le secteur du bâtiment et de l'urbanisme : maîtres d'œuvres (architectes, urbanistes, sociologues, etc.), maîtres d'ouvrages, administrations, collectivités locales, institutions financières, universitaires, tous seront attentifs aux propositions que vous ferez.

Tarifs des insertions publicitaires (pour annonceurs domiciliés en Algérie)

ESPACE	PRIX en HT	TVA 17 %	TOTAL TTC
Une page intérieure	80 000,00	13 600,00	93 600,00
½ page	42 000,00	7 140,00	49 140,00
¼ page	22 050,00	3 748,50	25 798,50
2 ^{ème} page de couverture	110 000,00	18 700,00	128 700,00
3 ^{ème} page de couverture	100 000,00	17 000,00	117 000,00
4 ^{ème} page de couverture	130 000,00	22 100,00	152 100,00
Publi-reportage 2 pages	175 000,00	29 750,00	204 750,00

- Toutes les pages sont en couleur ;
- Les tarifs proposés peuvent changer sans préavis après parution ;
- Le paiement se fait dès réception et acceptation de la maquette ;
- Les maquettes fournies par les clients doivent être impérativement sur support numérique ;
- **Obligatoire** : le bon de commande spécifiant l'espace, son prix ainsi que les modalités de paiement (chèque, espèce, etc.).